Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 88 (1959)

Heft: 9

Rubrik: Vœux et conclusions des Semaines d'études pédagogiques des

instituteurs fribourgeois de langue française : 25 juillet - 1er août 1959

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vœux et conclusions des Semaines d'études pédagogiques des instituteurs fribourgeois de langue française

25 juillet — 1er août 1959

La 1^{re} Semaine d'études a réuni les instituteurs de Fribourg-Ville, Sarine-Campagne, Lac-français et Broye. La 2^e Semaine rassemblait les maîtres de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse.

Groupés par carrefours de discussion (5 à la 1^{re} Semaine, 4 à la seconde), ils ont formulé au soir de chaque journée le sommaire de leurs constatations, de leurs questions et de leurs vœux. Au terme de chaque Semaine, la synthèse des conclusions a été élaborée par les présidents et les secrétaires des carrefours ; le texte en a été lu et approuvé en réunion générale en présence de M. le Conseiller d'Etat Python, directeur de l'Instruction publique, et de l'Autorité diocésaine, soit de Mgr Pittet, R^{me} Vicaire général, à la fin de la 1^{er} Semaine, et de S. Exc. Mgr Charrière, Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg, à la clôture de la 2^e Semaine.

M. le chanoine Barbey a été chargé de rédiger la synthèse finale du travail des deux Semaines d'études, dont voici le texte.

I. Relations entre l'école et la famille

Les participants aux Semaines d'études pédagogiques de 1959 à Fribourg

constatent:

- 1. que, trop souvent, les parents démissionnent devant les difficultés de leur tâche éducative ;
- 2. que les maîtres se sentent fréquemment découragés faute de soutien de la part des instances locales responsables pourtant avec eux de l'éducation qui reculent devant les interventions délicates, mais nécessaires, qui leur incombent légalement;
- 3. que l'action du maître, pour être efficace, à l'école et hors de l'école, présuppose une meilleure information et parfois une véritable rééducation des parents, quant à leur attitude éducative à l'égard des enfants et des adolescents;
- 4. que ces difficultés et ces carences s'atténuent là où sont établis des contacts étroits entre le maître et les familles et où sont organisées des réunions régulières de parents.

Ils proposent:

- 1. qu'un effort collectif soit entrepris dans le canton pour créer des organismes de liaison, locaux et permanents, entre les divers responsables de l'éducation;
- 2. que la collaboration entre l'école et la famille soit développée notamment par les moyens suivants :
 - a) relations individuelles:
 - * le maître doit prendre contact au plus tôt avec les parents de ses élèves, sans attendre la fâcheuse occasion d'un incident disciplinaire;
 - * il s'efforce de régler les difficultés par contacts personnels (visite, convocation, intervention judicieuse d'un tiers) et humains plutôt que par de simples mesures administratives;
 - b) relations collectives:
 - * lettre-circulaire aux parents au début de l'année scolaire;
 - * réunions de parents en cours d'année
 - organisées en liaison avec les autorités, les cadres éducatifs et professionnels, les groupements religieux de la commune et de la paroisse;
 - animées par un conférencier compétent (psychologue, pédagogue, responsable social, conseiller d'orientation professionnelle, etc.);
 - conjointes éventuellement à l'assistance à une séance de classe;
 - c) documents informatifs pour les parents:
 - * devoirs à domicile des élèves;
 - * livret, au moins mensuel, comportant des jugements appréciatifs, plutôt que des notes seulement chiffrées, sur la conduite, la discipline, l'application et les progrès de l'élève;
 - d) documents scolaires:
 - * fiche d'observation individuelle, qui suive l'élève durant toute la scolarité;
 - * inscription, au Registre dit des « absences », de tous renseignements utiles à la connaissance de l'élève et de sa famille.

II. L'Ecole et la paroisse

Les participants aux Semaines pédagogiques se sont efforcés d'envisager les rapports entre l'Ecole et la Paroisse sur le plan pastoral et sur le plan pédagogique.

1. Plan pastoral

- * Ils affirment leur conviction que l'éducation chrétienne des enfants exige la collaboration du maître avec la famille et avec le prêtre.
- * Ils se déclarent résolus à poursuivre leur mission dans le cadre de cette responsabilité solidaire devant Dieu et au sein de l'Eglise.
- * Ils demandent que, à l'exemple de ce qui se fait dans la Broye, des rencontres aient lieu entre le corps enseignant et le clergé afin d'étudier les problèmes communs de l'éducation chrétienne et de la pédagogie catéchistique.

* Ils émettent le vœu que la prédication de MM. les Curés porte plus souvent sur les devoirs éducatifs des parents.

- * Ils souhaitent que les groupements religieux, paroissiaux et interparoissiaux s'intéressent à l'école et promeuvent l'organisation régulière de réunions de parents à but éducatif.
- * Ils suggèrent que, dans les paroisses où le maître est occupé durant les offices par les fonctions d'organiste ou de directeur de chant, la surveillance des enfants soit confiée à une personne mandatée par le Conseil paroissial.
- * Ils saluent avec satisfaction le retour au principe de l'assistance familiale à la messe, les enfants y étant normalement accompagnés par leurs parents.

2. Plan didactique

- * Ils se réjouissent que des maîtres soient associés à la préparation du manuel de catéchisme pour le cours inférieur.
- * Ils souhaitent que l'enseignement du catéchisme et celui de la Bible soient conduits autant que possible dans le sens d'un parallélisme des parties du programme qui se correspondent ou s'impliquent mutuellement.
- * Ils émettent le vœu, pour assurer la concordance du manuel biblique avec les nouveaux manuels de catéchisme, que soit mise en chantier la composition d'un manuel biblique fribourgeois ou diocésain ou interdiocésain.
- * Ils saluent avec reconnaissance l'initiative des prêtres qui ont muni la bibliothèque scolaire d'une Bible complète, permettant de familiariser les élèves avec les nombreuses références du catéchisme.
- * Ils enregistrent avec satisfaction l'usage à peu près général de placer dans le cadre de l'horaire scolaire la leçon de catéchisme donnée par le prêtre.
- * Ils émettent toutefois le vœu que cette formule ne soit pas appliquée de façon que la semaine de travail de toute l'école se trouve amputée d'une demi-journée.
- * Ils prennent acte de l'assurance qui leur est donnée que, en bonne

pédagogie, la leçon de catéchisme qui incombe au prêtre doit précéder le travail de mémorisation de la lettre du texte.

III. Questions méthodologiques

1. Plan d'études

- * Les maîtres sont résolus à collaborer à la mise au point expérimentale du Plan d'études actuellement à l'essai, notamment dans le cadre des réunions d'arrondissement.
- * Ils demandent que les programmes annuels soient publiés avant le début de l'année scolaire.
- * Ils souhaitent que le choix des chapitres de lecture soit harmonisé avec le programme des autres branches (géographie, histoire, etc.)

2. Manuels

A. Le Corps enseignant demande:

- a) que soit clairement déterminée l'instance compétente chargée du choix, de la modification et de la composition des manuels officiels;
 - qu'à l'avenir tout nouveau manuel soit mis à l'essai avant son édition définitive;
- c) que les manuels comportent, pour chaque chapitre, un questionnaire et un résumé.

B. Le Corps enseignant souhaite:

- a) l'introduction d'un manuel de Bible unique pour les écoles catholiques du canton, et dont la pagination ne change pas à chaque réédition;
- b) la refonte des manuels (séries) de calcul des cours moyen et supérieur;
- c) le choix d'un manuel de sciences naturelles;
- d) l'édition d'une brochure d'instruction civique;
- e) l'édition d'un manuel de méthodologie du chant.
- C. Le Corps enseignant salue avec plaisir la publication de *Terre de Fribourg*, manuel de géographie pour le cours moyen. Il admire sa belle présentation, sa riche documentation et la qualité de ses illustrations.

Il constate cependant les difficultés pratiques de son utilisation par les élèves du cours moyen, en première année spécialement.

Il demande, en conséquence:

a) que ce manuel soit complété par des précisions à l'usage du maître sur la répartition des matières pour chaque année de cours ;

b) que ce complément soit rédigé et mis à l'essai par un groupe de praticiens, en collaboration avec les auteurs du manuel.

3. Chant

La constatation d'un certain fléchissement de la pratique du chant dans les familles et à l'école conduit à formuler les propositions suivantes :

- a) mise au point de la méthodologie du chant et publication d'un manuel;
- b) revalorisation du chant comme branche obligatoire d'enseignement;
- c) maintien d'un répertoire traditionnel commun à notre population ;
- d) rajeunissement du programme, par l'adjonction de chants de compositeurs contemporains;
- e) sélection d'un répertoire convenant également aux manifestations extrascolaires ;
- f) exécution de chants mimés;
- g) organisation de journées interscolaires de chant et, éventuellement, de gymnastique;
- h) participation de classes aux concerts des chorales du Corps enseignant;
- i) développement des chorales d'arrondissement.

4. Ecole active et communautaire

L'école « active » n'est pas strictement conditionnée par des questions de matériel ou de manuels, mais elle découle d'un esprit qui développe l'initiative de l'élève.

Elle rencontre cependant chez nous de nombreuses difficultés faute d'orientation et de direction des maîtres.

Les maîtres se proposent de développer l'initiative personnelle des élèves et l'esprit communautaire de la classe en promouvant les réalisations suivantes :

- a) formation d'équipes de recherches pour des tâches déterminées;
- b) leçons-promenades;
- c) textes libres ou dirigés en rédaction;
- d) journal du village, tenu par la classe;
- e) devoirs (sauf le dimanche) préparés, dosés, corrigés ;
- f) lettres aux malades de la classe, de la commune, des hôpitaux ;
- g) manifestations scolaires publiques (exemple de Corserey).

IV. Organisation scolaire

Le Corps enseignant demande:

- 1º Les effectifs de classe permettant un travail rationnel et efficient;
- 2º des examens de fin d'année qui déterminent effectivement la promotion à l'année suivante;
- 3º une collaboration plus étroite entre les écoles, l'Institut de Pédagogie curative et *Pro Infirmis* pour l'éducation des déficients mentaux;
- 4º la création de classes spéciales pour retardés scolaires dans les centres urbains.

V. Equipement matériel

Les maîtres souhaitent:

- 1º la mise à jour et l'application du Règlement scolaire (art. 94) concernant le matériel didactique;
- 2º la création et le développement des bibliothèques scolaires ;
- 3º l'information, dans le cadre de l'arrondissement, des autorités communales sur les besoins de l'école en matériel d'enseignement;
- 4º en cas de négligence de leur part, l'intervention de l'inspecteur et du préfet.

Ils réclament avec insistance l'entretien et l'amélioration de nombreux locaux scolaires, ainsi que l'application des dispositions légales sur l'hygiène scolaire et la suppression du balayage des salles par les élèves.

Ils revendiquent enfin pour les maîtres des logements salubres et spacieux.

VI. Questions administratives

- 1. Le corps enseignant souhaite une collaboration plus efficace des autorités locales dans l'application des art. 180 et 181 du règlement scolaire.
- 2. Il émet le vœu, en ce qui concerne la composition des Commissions scolaires, qu'elles soient formées de personnes s'intéressant effectivement à l'école (pères de famille, en particulier).
- 3. Il constate la possibilité légale d'y introduire des femmes.
- 4. Il constate que l'instituteur, comme tel, ne peut en être membre, mais que le maître-secrétaire communal y siège légalement selon l'art. 204 de la loi sur les Communes et Paroisses, qui rend caduques les dispositions de l'art. 118 du règlement scolaire sur ce point.
- 5. Quant au fonctionnement des Commissions scolaires, il souhaite qu'elles ne se réunissent pas seulement pour régler des conflits, mais pour exercer une sollicitude constante à l'égard de l'école.
- 6. Il souhaite qu'elles consultent régulièrement les maîtres sur les questions pédagogiques dont elles ont à connnaître et qu'elles soient mieux informées des aspects actuels de la tâche de l'école.

- 7. Pour la répression des absences illégitimes, il est désiré que, en cas de modification du rapport réglementaire, l'autorité préfectorale prenne auparavant contact avec le Corps enseignant.
- 8. Les visites médicales ne sont pas toujours faites régulièrement ni avec la minutie nécessaire. Amygdales infectées, végétations, dents cariées, mauvaise vue, ouïe défectueuse, qui gênent le développement normal de l'enfant et son travail scolaire, ne doivent plus rester sans soin.
- 9. Il ressort des discussions que la nomination définitive des maîtres, souhaitée parfois, est contraire au statut des fonctionnaires et aux coutumes démocratiques et pourrait leur être désavantageuse à eux-mêmes. Cependant, les maîtres estiment qu'une reconduction tacite de leur nomination, comme elle est pratiquée pour les autres fonctionnaires, serait préférable à l'usage actuel.

VII. Au-delà de l'école primaire

- 1. Les maîtres saluent avec satisfaction le projet de réorganisation des cours complémentaires.
- 2. Ils se rallient aux cinq propositions de M. le Directeur Repond, concernant le passage de l'école primaire à l'école secondaire.
 - a) L'école primaire doit aussi préparer à l'école secondaire.
 - b) Un programme précis doit être étudié, année après année, en vue de la promotion à un cours supérieur.
 - c) Un examen doit être prévu pour la promotion d'un cours à l'autre.
 - d) Les mêmes manuels doivent être utilisés dans tout le canton.
 - e) Il faut donner aux enfants de meilleures habitudes de présentation de leurs travaux.

3. Ils recommandent:

- a) l'adoption du Plan d'études actuellement à l'essai comme programme minimum exigé pour l'admission à l'école secondaire;
- b) une organisation uniforme des examens dans nos écoles primaires :
- c) l'adoption de l'échelle des notes de 6 à 1 à l'école primaire comme à l'école secondaire ;
- d) des contacts réguliers entre les responsables des degrés primaire et secondaire pour assurer la jonction des programmes;
- e) des regroupements régionaux, plutôt que étroitement administratifs, autour des écoles secondaires, afin d'épargner une double charge financière à certaines communes;
- f) l'adaptation du statut des écoles régionales dans le sens d'une promotion de la jeunesse agricole et leur multiplication dans les centres ruraux;

- g) l'étude des besoins particuliers du Vully romand;
- h) la suppression des congés d'après-midi en fonction de la préparation secondaire.

VIII. Formation et perfectionnement des instituteurs

Le Corps enseignant demande:

- 1º que les futurs maîtres soient initiés dès l'Ecole Normale à leur rôle social et à leurs tâches administratives ;
- 2º qu'ils soient orientés sur les points de vue nouveaux de la psychologie du caractère;
- 3º que les conférences d'arrondissement bénéficient de la collaboration de psychologues et autres spécialistes;
- 4º que soit facilitée la participation des maîtres aux cours organisés par la Société suisse de travaux manuels et d'Ecole active.

IX. Conclusions générales

- 1. Les participants aux Semaines d'études pédagogiques se sont plu à reconnaître l'utilité des rencontres et discussions sous forme de carrefours. Ils désirent que ce mode de travail soit adopté pour les recherches ultérieures concernant les problèmes de l'école fribourgeoise.
- 2. Ils constatent:
 - a) un manque de liaison permanente entre les maîtres primaires et les instances supérieures;
 - b) la dispersion des initiatives individuelles et des initiatives de groupes parmi leurs collègues;
 - c) le vieillissement de lois et règlements scolaires.

3. Ils demandent:

- a) la mise à jour des lois et règlements relatifs à l'école primaire ;
- b) une unité de vue à tous les échelons en ce qui concerne le Plan d'études, le programme minimum annuel, les matières d'examen;
- c) la transformation du Bulletin pédagogique en organe vivant de l'information pédagogique des maîtres, avec feuillets de documentation et suggestions pratiques;
- d) la création, à l'Ecole Normale des instituteurs, d'un Centre pédagogique de recherche, de documentation, d'information et de liaison, au service de l'école fribourgeoise;
- e) la désignation, au plus tôt, du directeur de ce Centre, préposé à veiller à la réalisation des objectifs envisagés au cours de ces Semaines d'études pédagogiques.